

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Lille, le 21 novembre 2018

Monsieur le Président,

Service
Interacadémique de
l'Enseignement
supérieur

n°160-SESUP-ALB

Dossier suivi par

Alexandre LE BRUN
Contrôleur budgétaire et de
légalité académique
(CBLA)

Téléphone
03 20 15 60 98

Courriel
alexandre.le-brun@ac-
lille.fr

Rectorat de Lille
20 rue St Jacques
BP 709
59033 Lille cedex

Vous m'avez transmis le projet de budget rectificatif n°2 de votre établissement qui sera présenté au conseil d'administration du 22 novembre 2018.

Celui-ci fait apparaître une réduction du déficit du compte de résultat prévisionnel qui s'établit à 0,69 M€ contre 0,7 M€ au budget rectificatif n°1.

Cette réduction du déficit est notamment la résultante de la hausse des subventions allouées à l'établissement et de la réduction des dépenses de masse salariale. Le poids de ces recettes supplémentaires est néanmoins atténué par une forte hausse des dépenses de fonctionnement.

En matière d'investissement, il apparaît que certaines opérations ont été reportées, réduisant le prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 4,85 M€.

Ainsi, le fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre 2018 s'élève à 27,29 M€ soit 18,4 jours de fonctionnement et la trésorerie à 40,65 M€, soit 27,5 jours de fonctionnement.

J'ai pris bonne note de la réduction du poids des dépenses de masse salariale, amenant l'indicateur relatif au poids des dépenses de personnel dans les produits encaissables à 83,1%. Je constate également une sous consommation de 287,54ETPT dont 201,16ETPT sous plafond Etat.

Les prévisions figurant dans le tableau de trésorerie laissent apparaître une augmentation significative de la consommation de vos crédits de fonctionnement par rapport aux dix derniers mois.

Au regard de ces éléments, je vous informe que j'approuve le budget rectificatif n°2. Cependant, cette position visant à ne pas entraver la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre ne pourra s'envisager dans le cadre du projet de budget 2019 si celui-ci devait être présenté déficitaire.

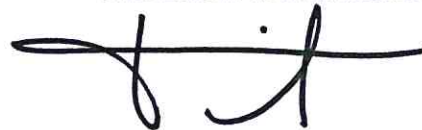
Monsieur Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université de LILLE
42 Rue Paul Duez
59000 LILLE

Je vous invite enfin à la plus grande vigilance quant à l'exécution des recettes. En effet, une sous-exécution de celles-ci aggraverait la situation préoccupante de votre établissement.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous communiquer toute précision complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des universités

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a loop on the left and a smaller loop on the right, followed by a vertical stroke.

Valérie Cabuil